



III. ASSURANCE 1^E PILIER OBLIGATOIRE

Conformément à la loi sur l'AVS, l'adhésion à l'Union Patronale du canton de Fribourg implique l'affiliation à la caisse AVS de la FER, agence de Fribourg (FER CIFA 106.2), pour les prestations ci-dessous:

- Assurance-vieillesse et survivants (AVS), Assurance-invalidité (AI), Allocation pour perte de gain en cas de service et de maternité (APG), Assurance chômage (AC).
- Allocations-familiales (AF) soit auprès de la Caisse interprofessionnelle fribourgeoise d'allocations familiales CIFA, soit auprès de celle fondée par un groupement professionnel.

Occupez-vous du personnel? oui non Nombre de personnes employées: _____ depuis le: _____.____._____

Masse salariale annuelle estimée: CHF _____ Cette estimation servira au calcul de vos acomptes de cotisations paritaires.

Lieu et date: _____ Timbre et signature de l'employeur: _____

IV. AUTRES SERVICES

L'Union Patronale du Canton de Fribourg propose une large gamme de services complémentaires pour le personnel. Veuillez cocher les thèmes pour lesquels vous souhaitez obtenir une documentation complémentaire:

Caisse inter-entreprises de prévoyance professionnelle CIEPP

www.cifa/ciepp.ch

oui



CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

Indemnité journalière en cas de maladie

www.cifa/groupemutuel.ch

oui



Assurance accident LAA / Complémentaire LAA

www.cifa/groupemutuel.ch

oui

Passeport FER CIFA, e-services en ligne

www.cifa/eServices.ch

oui

e-servicesCIFA
Accès PasseportFER

Ce bulletin est à retourner à l'Union Patronale du Canton de Fribourg c/o FER CIFA, rue de l'Hôpital 15, CP 352, 1701 Fribourg